INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERAAM LONG SHORT EQUITY
Parts ID : FR0013461514
OPCVM géré par ERAAM

Objectifs et politique d'investissement

ERAAM Long Short Equity a pour objectif de réaliser, une performance nette de frais de gestion positive et supérieure à son indice de référence (ESTER +0.585% pour la part ID, sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans.
L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance de l'OPCVM est l' ESTER capitalisé +0.585% pour la part ID, (Euro Short Term Rate), moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro calculé par la Banque Centrale Européenne.,

La stratégie d'investissement

ERAAM Long Short Equity a pour objectif de capturer les rendements ou «primes de risques» des marchés actions (surcroît de rendement des actions par rapport au taux sans risque) et les rendements ou «primes de risques» liés aux facteurs de risque / styles de gestion (« value », « carry », « momentum », « low volatility», « quality»).
La liste des « primes de risque » n'est pas exhaustive. ERAAM analyse constamment de nouvelles « primes de risque ». Le processus d'investissement vise à répartir de façon discrétionnaire le portefeuille sur les différentes « primes de risque » sélectionnées avec la plus grande diversification possible.

Pour mettre en œuvre sa stratégie, le FCP pourra s'exposer via des swaps de performance sur indices de stratégies de « primes de risque » et/ou via des positions longues sur titres vifs combinées avec des positions courtes sur instruments dérivés et/ou via des positions longues sur instruments dérivés combinées avec des positions courtes sur d'autres instruments dérivés.

Fourchette d'exposition nette	***Exposition directionnelle***	***Seuil Minimum / Seuil Maximum (en % de l'actif net)***
Actions	Oui	-10% / +60%
Dont petites et moyennes capitalisations	Oui	-10% / +40%
Obligations	Oui	0 / +100% et 0 / +1 (en sensibilité taux)
Devises	Oui	-30% / +30%

ERAAM Long Short Equity peut également être investi en OPC (dans la limite de 10%)

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution
La durée minimum de placement recommandée est de trois ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans.

Conditions de souscription et de rachat :
Liquidité quotidienne si et seulement si les bourses américaines NYSE et NASDAQ sont ouvertes ainsi qu'au moins trois bourses parmi les quatre suivantes : bourse de Paris, bourse de Londres, bourse de Francfort, bourse de Tokyo.
Centralisation des ordres de souscription et de rachat en J-1 jour ouvré avant 10H00 pour exécution sur la base des cours de clôture en J. Règlement/livraison en J+2 jours ouvrés. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, Rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel le capital est exposé ainsi que le rendement du fonds. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur d'ERAAM Long Short Equity. La catégorie de risque associée n'est pas une garantie et pourra évoluer dans le temps.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
Le capital initialement investi n'est pas garanti.
L'indicateur de risque de niveau 3 reflète les risques issus d'une exposition aux marchés actions, et aux marchés de devises.

Les risques importants pour ERAAM Long Short Equity non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie: ce risque est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement. Une défaillance de la contrepartie pourrait entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques liés aux instruments dérivés: les instruments dérivés sont fortement sensibles aux variations de la valeur de l'actif sous-jacent. Leur incidence sur le FCP croît avec la part accordée aux instruments dérivés. L'utilisation des instruments dérivés peut déboucher sur un effet de levier pour le FCP, à la hausse comme à la baisse.

Risque de liquidité: le FCP peut investir dans des titres qui peuvent être difficilement négociables ou ne plus être négociables momentanément, du fait de l'absence d'échange sur le marché, de restrictions réglementaires, ce qui peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation d'ERAAM Long Short Equity y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

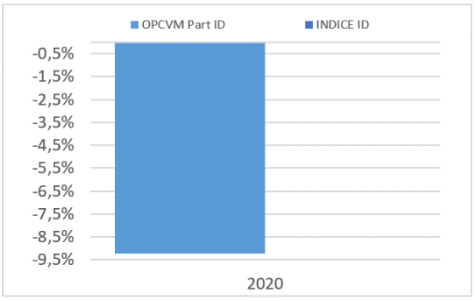
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	0%
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants - Part ID FR0013461514	0.85%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance - Part ID	9% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà de : - ESTER capitalisé +0.585%

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseiller le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants, qui sont des frais estimés pour la première année, intègrent les frais de gestion et de fonctionnement. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.eraam.com.

Performances passées



	2020
OPCVM Part ID	-9,23%
INDICE ID	0,04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est nette de frais de gestion directs et indirects, et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 18 septembre 2018

Date de création de la part ID: 29 novembre 2019

Devise de référence : Euro

Changements notoires au cours de la période : N/A

Informations pratiques

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France

Représentant en Suisse : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse.

Service de paiement en Suisse : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse.
Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC.

Lieu et mode d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :
Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de:
ERAAM - 63 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS Tél : 01.53.43.20.80 ou sur le site www.eraam.com

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'ERAAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui se révèleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par ERAAM, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet www.eraam.com

ERAAM Long Short Equity est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ERAAM est agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 octobre 2021.